

*Le Ministre*

MEN/CHARPENTIER/07

*Paris, le* 29 MAR. 2007

Madame,

J'ai pris connaissance de la situation inacceptable qui est la vôtre depuis plus de 5 ans et je suis scandalisé par cette injustice.

En effet, la suspension qui a été prononcée à votre encontre le 4 septembre 2001 n'aurait pas dû excéder quatre mois et votre traitement n'aurait pas dû être réduit de 50%.

J'ai donc immédiatement demandé aux services compétents de l'Education nationale de vous rétablir dans vos droits, et de réparer les préjudices moraux et financiers que vous avez subis.

Je tiens à vous exprimer toute ma sympathie pour les moments difficiles que vous et votre mari avez traversés et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes hommages respectueux.

*et de vous*



Gilles de ROBIEN

Madame Marie-Thérèse HODIQUE-MAILLOT

